

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 1 (1872)

**Heft:** 1

**Artikel:** De l'instruction [i.e. instruction] civique d'après les principes catholiques

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040124>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui peut intéresser, de près ou de loin, la cause de l'éducation, aura droit à une place privilégiée dans notre journal.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'hospitalité la plus bienveillante est réservée dans nos colonnes à toutes les communications et correspondances qui nous seront envoyées, pourvn qu'elles rentrent dans le cadre de notre programme.

Cependant, nous accorderons toujours une préférence marquée aux articles et aux exercices pratiques propres à aider ou à guider l'instituteur dans l'accomplissement de ses pénibles fonctions. Une chronique mensuelle et une revue bibliographique, avec quelques variétés, compléteront notre journal.

Nous voulons que l'organe de la Société fribourgeoise d'éducation emprunte à l'assemblée qui lui a donné naissance son caractère éminemment religieux et national. Catholique et suisse, mais fribourgeois, avant tout, tel sera le double cachet de notre petite revue. Ce sera là une protestation tacite, mais permanente, contre la tentative des hommes qui cherchent à livrer à un parti politique le droit inouï de marquer toutes les intelligences et toutes les consciences de son timbre cosmopolite et athée.

La collaboration de plusieurs écrivains distingués nous est déjà assurée. Mais nous ne comptons pas moins sur le concours dévoué de tous nos lecteurs. Cette participation des sociétaires à notre œuvre fera de notre bulletin une sorte de messager chargé de porter à tous les pensées, les sentiments et les nouvelles de chacun.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à souhaiter à ce timide pèlerin de notre association, l'accueil sympathique, ou du moins indulgent, auquel son jeune âge, son inexpérience et son désintéressement semblent lui donner droit.

*Pour la Rédaction*  
R. HORNER.



## DE L'INSTRUCTION CIVIQUE D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

On demande aujourd'hui, de divers côtés, que les enfants reçoivent dans les écoles quelques notions d'instruction civique. L'opposition radicale s'est même fait de la suppression de cette

branche d'enseignement une arme contre le gouvernement du canton de Fribourg.

Le véritable motif qui a fait interrompre, depuis 1857, les leçons d'instruction civique, c'est que le *Manuel* de M. Bornet, mis entre les mains des enfants par le régime précédent, ne tenait pas un compte suffisant de nos croyances religieuses, et avait, pour ce motif, justement provoqué les observations des pères de famille.

Cependant nous nous sommes demandé si, parce qu'on n'a qu'un manuel défectueux, il est bon de supprimer une branche d'enseignement ? N'est-il pas à la fois plus sage et plus habile d'opposer à un enseignement incomplet et rationaliste un enseignement basé sur les principes mêmes de l'Eglise catholique ?

Des erreurs très-graves, ayant rapport aux bases nécessaires de la société, sont répandues aujourd'hui dans toutes les classes de la population. La mesure, toute négative, qui consiste à ne pas donner une instruction civique, est-elle suffisante ? Ne vaut-il pas mieux faire pénétrer de bonne heure, dans les jeunes intelligences, des notions claires et précises sur les devoirs et les droits des membres de la société ? Est-il inutile qu'aux trop nombreux sophismes qui se répandent sous le nom de nouveaux principes politiques, soient opposés quelques éléments de la science sociale d'après les données de la révélation, sur laquelle repose l'ordre social comme la famille, et qui doit servir de règle à la vie publique comme à la vie privée ?

Telles sont les réflexions que nous avons faites. Nous les avons soumises à des personnes dont nous aimons à suivre les conseils. Elles nous ont encouragé à écrire pour le *Bulletin pédagogique* quelques articles sur les principales questions qui font l'objet de l'instruction civique.

Nous offrons ce modeste travail à Messieurs les instituteurs catholiques et en premier lieu à Messieurs les instituteurs du canton de Fribourg, si consciencieux dans l'accomplissement de leur modeste tâche. Ils jonissent dans les communes d'une légitime considération. En leur exposant, à la lumière des principes catholiques, la vérité sur les questions sociales, nous savons que nous avons choisi un moyen sûr de faire pénétrer ces vérités dans l'esprit de la jeunesse et de les faire adopter par les populations qui ont avec l'instituteur des points de contact quotidiens.

Suivant notre opinion, l'instruction *civique* comprend simplement les rapports des citoyens avec la société et les rapports des

citoyens entre eux, en tant qu'ils résultent d'une organisation politique. Dans la première partie du *Manuel* de M. Bornet (3<sup>e</sup> édition) nous trouvons quelques courtes considérations sur les principales vertus que l'instituteur doit s'attacher à inculquer dans l'âme de l'enfant. On conviendra que cet objet figure assez improprement dans un ouvrage intitulé *Manuel d'instruction civique*. Nous aimons mieux renvoyer à d'autres écrits où les devoirs des enfants envers leurs parents, ainsi que tous les devoirs de la vie privée, sont exposés d'une manière remarquable avec les lumières que la religion sait répandre sur toutes les grandes questions morales (1).

Ainsi limité, le champ de nos études sera encore bien assez vaste pour notre faiblesse et pour la place que l'hospitalier *Bulletin pédagogique* veut bien nous accorder.

—

Nous devons déclarer que le but que nous poursuivons n'est point politique. Aux divers partis d'exposer et de défendre leurs opinions. Notre programme est plus haut. Ce que nous développons ici, ce sont uniquement les principes sur lesquels la société repose, principes qui font les Etats bien réglés et bien ordonnés, les gouvernements dévoués au bien public et soumis à la justice, les citoyens libres et obéissants à toute règle légitime.

Ces principes ne sont point d'un parti, ils sont à la société, dont ils forment la base nécessaire.

Il n'est point de société qui puisse se développer et prospérer en dehors de cette belle maxime de saint Augustin : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*. L'unité dans le nécessaire, la liberté dans les choses douteuses, la charité en tout.

Là où les contestations s'élèvent sur les choses nécessaires, il y a l'anarchie des intelligences que suit l'anarchie sociale ; là où le pouvoir politique supprime la légitime liberté dans les choses douteuses, il y a l'absolutisme.

Nous n'entrerons point dans le domaine des choses douteuses, de celles que, comme dit l'Ecriture, Dieu a livrées aux études et aux discussions des hommes. C'est là l'arène où les partis peu-

(1) Dans les écoles françaises on se sert de deux *Traités des devoirs du Chrétien*. Les deux sont bons; un surtout, celui des Frères de la Doctrine chrétienne, est très-remarquable par sa clarté et son style attrayant.

vent légitimement et sans danger pour la patrie se disputer la victoire.

Heureuses les nations où les contestations ne portent que sur des questions réellement contingentes, et où les vérités nécessaires sont le domaine commun de tous les citoyens sans exception.



## PARTIE PRATIQUE.

### **Enseignement de la langue.**

L'enseignement de la langue est sans contredit une des tâches les plus importantes, mais aussi des plus ardues de l'instituteur. On le sait, ce dur et prodigieux labeur ne consiste rien moins qu'à mettre en jeu et à développer à la fois toutes les facultés intellectuelles et morales de l'élève, à l'initier petit à petit à la connaissance d'une langue qui ne lui est parlée le plus souvent que sur les bancs de l'école, à l'amener à rendre correctement ses pensées, et, si possible, à mettre de l'ordre dans ses idées, de l'élégance dans ses termes et de l'harmonie dans ses phrases. Mais — pour descendre immédiatement de ces généralités à une question pratique, — quels exercices emploie-t-on généralement pour atteindre un but aussi élevé et aussi complexe ? L'expérience nous prouve que les maîtres sont réduits à peu près au seul exercice de la composition.

Nous pourrions nous demander à ce sujet si c'est bien rationnel de débuter ainsi par la rédaction de lettres, de narrations, de descriptions, toutes choses qui exigent, comme chacun le sait, un certain développement intellectuel. N'est-ce point commencer par la fin ? Sans vouloir, pour le moment, aborder ce sujet d'un ordre purement théorique, nous répondrons, en nous appuyant sur une expérience générale, que la composition est un excellent apprentissage de l'art d'écrire. C'est bien ici le cas de rappeler ce proverbe banal : En forgeant on devient forgeron.

Cependant cet exercice offre bien des inconvénients et il ne saurait suffire à lui seul pour apprendre à écrire. Nous n'avons qu'à consulter nos souvenirs personnels pour savoir combien cette méthode paraît monotone, fatigante et ennuyeuse à l'enfance. Les maîtres, de leur côté, n'éprouvent pas moins de difficulté et de